

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2025

N° 25/023

JD/RJ/SA

Objet : Subvention pour l'année 2025 accordée à l'Association Nationale de Directeurs et Directeurs Adjoints des Centres de Gestion de la fonction publique territoriale (ANDCDG).

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 8

M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. René VILLARD.

Absent représenté : 4

M. Bernard LIPERINI a donné procuration à M. Michel BRUNET,
Mme Marion MARCHAL a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS,
Mme Virginie SOSSI a donné procuration à Mme Brigitte DURAND,
M. Michel GRAMBERT a donné procuration à M. René VILLARD.

Absents excusés : 7

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M. Paul GILLES, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Gilbert REINAUDO et son suppléant M. Emmanuel MULLER, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Le président informe les membres du Conseil d'administration, que l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints des centres de gestion de la fonction publique territoriale (ANDCDG), sollicite une aide financière pour poursuivre son action au titre de l'exercice 2025.

Pour rappel, le conseil d'administration a attribué, au titre de l'année 2024, à l'ANDCDG une subvention d'un montant de 1000 € par délibération n°24/008 en date du 15 février 2024.

L'ANDCDG rassemble la quasi-totalité des personnels dirigeants des centres de gestion.

Les activités de l'association sont exclusivement professionnelles : organisation de journées d'information à l'attention des cadres et responsables de services des CDG, organisation de formations au profit des personnels des CDG, production et partage de documentations, dossiers, expériences, participation à des travaux conduits au niveau national par de nombreux partenaires, etc.

Compte tenu de l'expertise avérée de l'ANDCDG et de l'utilisation de ses services par la direction et les cadres du CDG, Il est donc proposé de reconduire la subvention de 1000 € octroyée en 2024 pour l'exercice 2025.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Oui l'exposé du président ;

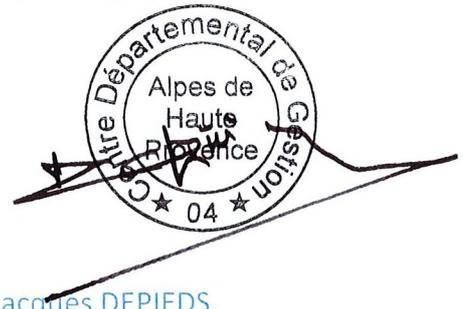
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 12 voix pour :

- ✓ **Décide** d'attribuer à l'A.N.D.C.D.G., au titre de l'année 2025, une subvention de 1000,00€
- ✓ **Dit** que la dépense correspondante est prévue au budget 2025.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 11/03/2025



Publié le :

Transmis au représentant de l'état :

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.